

PROXIMITÉ QUADRANT AOUT 2022

- **Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie⁽¹⁾ et à l'échéance, ci-après le « titre » ou le « produit »**
- **Code ISIN : FR001400AD33**
- **Durée d'investissement conseillée : 12 ans environ (hors cas de remboursement anticipé)**
- **Période de commercialisation : Du 20/05/2022 au 16/08/2022 (peut être différente dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation). Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 16/08/2022**
- **Ce produit risqué est une alternative à un placement dynamique risqué de type actions**
- **Éligibilité : Compte titres (dans le cadre d'une offre au public dispensée de la publication du prospectus) et unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation⁽²⁾**
- **Produit émis par SG Issuer⁽³⁾, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois, bénéficiant d'une garantie donnée par Société Générale de la formule et des sommes dues au titre du produit. L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de SG Issuer et de Société Générale**

⁽¹⁾ L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

⁽²⁾ L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

⁽³⁾ Filiale à 100% de Société Générale Luxembourg S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale (Moody's A1, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 12/05/2022, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Placement financier destiné aux investisseurs de détail

Communication à caractère promotionnel

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une exposition au fonds Solys Quadrant Europe (code ISIN : LU2359287443). Le remboursement du produit « Proximité Quadrant Aout 2022 » est conditionné à l'évolution de ce fonds. En cas de baisse du fonds de plus de 50% à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par ce fonds.

- Un remboursement du capital à l'échéance⁽¹⁾ si le fonds n'enregistre pas une baisse de plus de 50% par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale⁽¹⁾. **Un risque de perte en capital partielle ou totale au-delà.**
- **Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement du semestre 2 au semestre 23**, si, à l'une des dates de constatation semestrielle⁽¹⁾, le niveau du fonds est supérieur ou égal à 95% de son niveau observé à la date de constatation initiale⁽¹⁾.
- **La possibilité de recevoir le maximum entre un gain de 3,25% par semestre écoulé depuis l'origine et 80% x (la performance du fonds par rapport à son niveau initial à laquelle est ajouté 5%)** en cas d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé ou si, à la date de constatation finale⁽²⁾, le niveau du fonds est supérieur ou égal à 70% de son niveau observé à la date de constatation initiale⁽¹⁾.

Les Taux de Rendement Annuel (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 20/05/2022 et la date de remboursement anticipé concernée ou d'échéance selon les cas. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance, ou tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « Proximité Quadrant Aout 2022 », soit 1 000 EUR, et s'entendent du montant investi net des frais d'entrée/d'arbitrage applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après le 20/05/2022 et/ou de vente du produit avant son échéance effective, les Taux de Rendement Annuel peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. **Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.**

Le produit « Proximité Quadrant Aout 2022 » peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « Proximité Quadrant Aout 2022 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

AVANTAGES INCONVÉNIENTS

AVANTAGES

- À l'issue des semestres 2 à 23, si à l'une des dates de constatation semestrielle, le niveau du fonds est supérieur ou égal à 95% de son niveau observé à la date de constatation initiale, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors l'intégralité du capital initial majorée du maximum entre un gain de 3,25% par semestre écoulé depuis l'origine et 80% x (la performance du fonds par rapport son niveau initial à laquelle est ajouté 5%).
- À l'issue des 12 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et qu'à la date de constatation finale le niveau du fonds est supérieur ou égal à 70% de son niveau observé à la date de constatation initiale, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors l'intégralité du capital initial majorée du maximum entre un gain de 3,25% par semestre écoulé depuis l'origine (équivalent à 78,00%) et 80% x (la performance du fonds par rapport son niveau initial à laquelle est ajouté 5%), soit une valeur de remboursement minimum de 178,00% du capital initial. Dans ce cas, le Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ minimum est de 4,81%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ minimum de 3,76%.
- À l'échéance des 12 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, le capital initial n'est exposé à un risque de perte que si, à la date de constatation finale, le fonds a baissé de plus de 50% depuis la date de constatation initiale. Sinon, le Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ sera donc positif ou nul, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ supérieur ou égal à -1,00%.

INCONVÉNIENTS

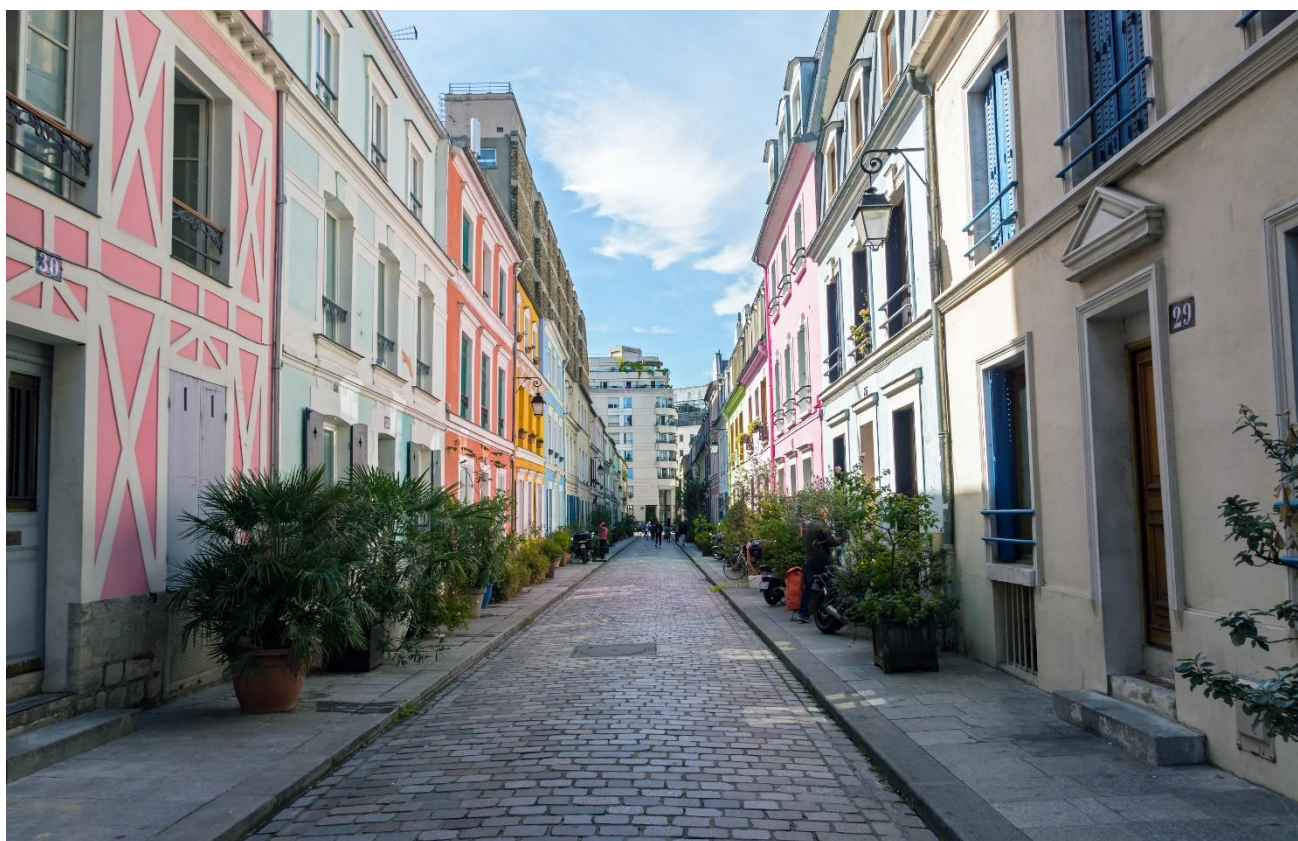
- **Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.** La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente du produit avant la date d'échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date d'échéance.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 2 à 24 semestres.
- En raison de sa politique de distribution, le fonds sous-jacent Solys Quadrant Europe détache un dividende fixe d'une valeur annuelle de 5 Euros par part de fonds (valeur liquidative du fonds au 25 août 2021* : 103 Euros). L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les souscripteurs du titre de créance ne perçoivent pas le dividende détaché par le fonds mais bénéficient indirectement de ce détachement au travers du profil de rendement du produit.
- Du fait de cette politique de distribution, si les dividendes effectivement détachés par les actifs sous-jacents du fonds sont inférieurs (respectivement supérieurs) au dividende fixe distribué, la valeur liquidative du fonds sera réduite (respectivement augmentée) par rapport à celle d'un fonds équivalent distribuant les dividendes réellement perçus, ce qui aura pour effet de diminuer (respectivement augmenter) la probabilité de remboursement automatique anticipé du produit et d'augmenter (respectivement réduire) le risque de perte en capital à l'échéance. Sans tenir compte des dividendes réellement perçus par le fonds, l'impact du détachement d'un dividende fixe sur la valeur liquidative du fonds est plus important en cas de baisse du fonds par rapport à son niveau initial (effet négatif) qu'en cas de hausse (effet positif). Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse de la valeur liquidative du fonds, ainsi que celle du produit, en résulteraient accélérées.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit du Garant Société Générale (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- Le rendement du produit « Proximité Quadrant Aout 2022 » à l'échéance est très sensible à une faible variation du fonds autour du seuil de -50%.

* Date de lancement du fonds.

⁽¹⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du fonds, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽²⁾ Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT



MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

Du semestre 2 au semestre 23, à chaque date de constatation semestrielle⁽¹⁾, dès que le niveau du fonds est supérieur ou égal à 95% de son niveau observé à la date de constatation initiale⁽¹⁾, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors à la date de remboursement anticipé⁽¹⁾ :

L'intégralité du capital initial
+
Le maximum entre
un gain de 3,25% par semestre écoulé depuis l'origine
et
 $80\% \times$ (la performance du fonds par rapport à son niveau initial à laquelle est
ajouté 5%)

Sinon, si le niveau du fonds est inférieur à 95% de son niveau observé à la date de constatation initiale⁽¹⁾, le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et **le produit continue**.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du fonds, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽³⁾ Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale (le 16/08/2034), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on compare le niveau du fonds par rapport à son niveau observé à la date de constatation initiale (le 16/08/2022).

CAS FAVORABLE :

Si le niveau du fonds est supérieur ou égal à 70% de son niveau observé à la date de constatation initiale, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 23/08/2034 :

L'intégralité du capital initial
+
Le maximum entre un gain de 3,25% par semestre écoulé depuis l'origine (équivalent à 78,00%)
et
80% x (la performance du fonds par rapport à son niveau initial à laquelle est ajouté 5%).
Soit une valeur de remboursement minimum de 178,00%
(Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ minimum de 4,81% dans ce cas, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ minimum de 3,76%)

CAS MÉDIAN :

Si le niveau du fonds est inférieur à 70% de son niveau observé à la date de constatation initiale mais supérieur ou égal à 50% de ce même niveau, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 23/08/2034 :

L'intégralité du capital initial
(Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ nul, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de -1,00%)

CAS DÉFAVORABLE :

Sinon, si le niveau du fonds est inférieur à 50% de son niveau observé à la date de constatation initiale, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 23/08/2034 :

La Valeur Finale⁽³⁾ du fonds
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par le fonds
(Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ inférieur ou égal à -5,49%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de -6,44%)

⁽¹⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du fonds, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽²⁾ Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

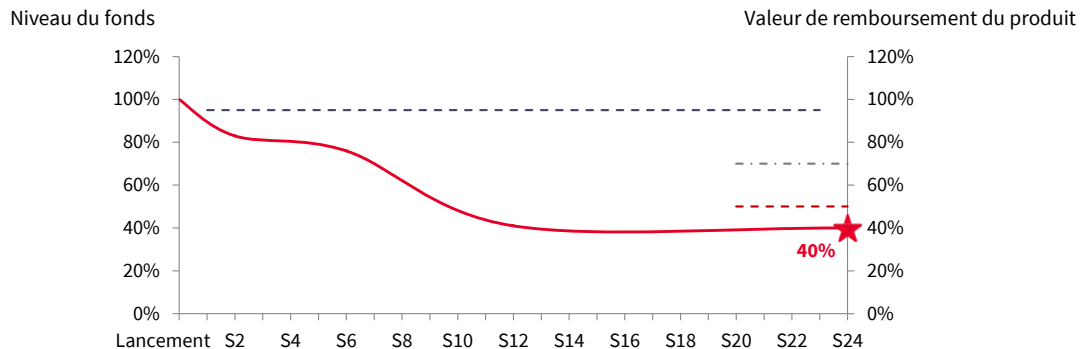
⁽³⁾ La Valeur Finale du fonds à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

- Seuil activant le mécanisme de remboursement anticipé à partir du semestre 2 (95%)
- - - Seuil de versement du gain à l'échéance (70%)
- ★ Valeur de remboursement du produit
- - - Seuil de perte en capital à l'échéance (50%)
- Évolution du fonds
- Fin de vie du produit

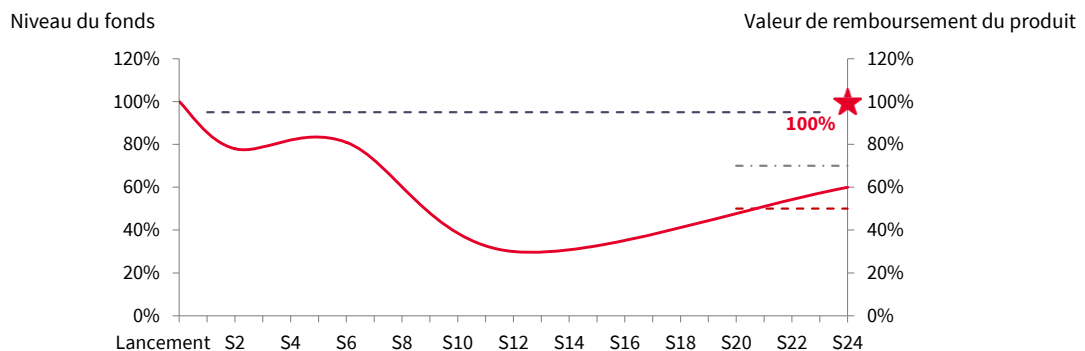
SCÉNARIO DÉFAVORABLE

MARCHÉ FORTEMENT BAISSIER À LONG TERME



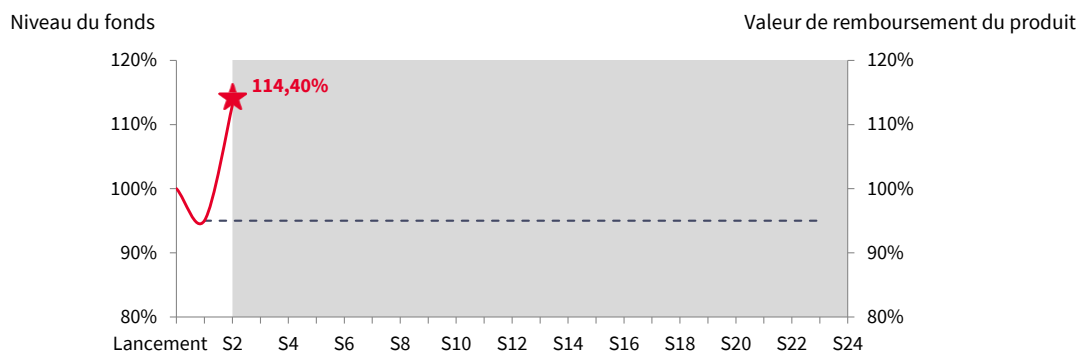
SCÉNARIO MÉDIAN

MARCHÉ BAISSIER À LONG TERME



SCÉNARIO FAVORABLE

MARCHÉ HAUSSIER À COURT TERME



Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

SCÉNARIO DÉFAVORABLE

MARCHÉ FORTEMENT BAISSIER À LONG TERME

- À chaque date de constatation semestrielle, du semestre 2 au semestre 23, le niveau du fonds est en baisse de plus de 5% depuis la date de constatation initiale. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.**
- À l'issue des 12 ans, le fonds est en baisse de plus de 50% par rapport à son niveau initial (soit -60% dans cet exemple). **L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors la Valeur Finale⁽²⁾ du fonds, soit 40% du capital initial. Il subit dans ce scénario une perte en capital.** Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ est alors similaire à celui d'un investissement direct dans le fonds⁽³⁾, soit -7,20%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ de -8,12%.
- Dans le cas défavorable où le fonds céderait plus de 50% de sa valeur à la date de constatation finale, la perte en capital serait supérieure à 50% du capital investi, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.**

SCÉNARIO MÉDIAN

MARCHÉ BAISSIER À LONG TERME

- À chaque date de constatation semestrielle, du semestre 2 au semestre 23, le niveau du fonds est en baisse de plus de 5% depuis la date de constatation initiale. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.**
- À l'issue des 12 ans, le fonds enregistre une baisse de 40% et se maintient donc au-dessus du seuil de perte en capital. **L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors l'intégralité du capital initial.** Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ est alors nul, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ de -1,00%, contre un Taux de Rendement Annuel Brut de -4,08% pour un investissement direct dans le fonds⁽³⁾.

SCÉNARIO FAVORABLE

MARCHÉ HAUSSIER À COURT TERME

- À la première date de constatation semestrielle (à l'issue du semestre 2), le fonds est en hausse depuis la date de constatation initiale (soit +13,00% dans cet exemple). **Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé.**
- L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors l'intégralité du capital initial majorée du maximum entre un gain 3,25% par semestre écoulé depuis l'origine (équivalent à 6,50%) et 80% x (la performance du fonds par rapport à son niveau initial à laquelle est ajouté 5%) (équivalent à 14,40% = 80% x (13%+5%)), soit une valeur de remboursement de 114,40% du capital initial.** Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ est alors égal à 11,27%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ de 10,15%, contre un Taux de Rendement Annuel Brut de 10,18% pour un investissement direct dans le fonds⁽³⁾.

⁽¹⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du fonds, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽²⁾ La Valeur Finale du fonds à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

⁽³⁾ Le Taux de Rendement Annuel Brut pour un investissement direct dans le fonds est calculé hors frais et tenant compte d'une politique de distribution d'un dividende fixe de 5 EUR par part de fonds et par an.

⁽⁴⁾ Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

ZOOM SUR LE FONDS SOLYS QUADRANT EUROPE :

Le fonds Solys Quadrant Europe est un fonds actions européennes activement géré par SG 29 Haussmann. Il a pour objectif de s'exposer à la performance d'un portefeuille composé d'actions européennes sélectionnées selon 4 grandes thématiques : les tendances démographiques, la nouvelle économie, la digitalisation et la transition écologique.

La stratégie mise en place par le gérant combine des **éléments d'analyse financière** (notamment critères de robustesse du bilan et de l'activité) et **extra-financière** (favoriser les actions les mieux notées selon des critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance).

L'allocation des actifs du fonds sur les titres ainsi sélectionnés sera faite selon une **méthodologie quantitative d'équipondération du risque**. Enfin, **l'exposition du fonds aux actions sera amenée à varier** de manière à stabiliser son profil de risque entre les phases de marché haussières et baissières.

En raison de sa politique de distribution, le fonds détache un dividende fixe d'une valeur annuelle de 5 Euros par part de fonds (pour une valeur liquidative du fonds au 25/08/2021 de 103 Euros). De ce fait, si les dividendes effectivement détachés par les actifs sous-jacents du fonds sont inférieurs (respectivement supérieurs) au dividende fixe distribué, la valeur liquidative du fonds sera réduite (respectivement augmentée) par rapport à celle d'un fonds équivalent distribuant les dividendes réellement détachés par les actifs sous-jacents. Sans tenir compte de ces dividendes, l'impact du détachement d'un dividende fixe sur la valeur liquidative du fonds est plus important en cas de baisse du fonds par rapport à son niveau initial (effet négatif) qu'en cas de hausse (effet positif). Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse de la valeur liquidative du fonds sera accélérée.

À titre de comparaison, un niveau de dividende de 5 Euros pour une valeur liquidative du fonds de 103 Euros au 25/08/2021* est équivalent à un niveau théorique de dividendes de 202,97 exprimés en points d'indice pour un niveau de l'indice Euro Stoxx 50® à 4181,12 points à cette date. Pour information, le niveau de dividendes bruts distribués par l'indice Euro Stoxx 50® est en moyenne de 113,18 points par an sur les 12 dernières années (Source : Bloomberg - SX5ED Index à fin 2021).

Un écart de 10 points entre les dividendes versés sur une année par l'Euro Stoxx 50® et un dividende fixe équivalent à celui du fonds Solys Quadrant Europe correspond à un écart de performance de 0,24% sur l'année (pour un cours de l'indice Euro Stoxx 50® à 4181,12 points au 25/08/2021* et en supposant une exposition actions à 100% au sein du fonds).

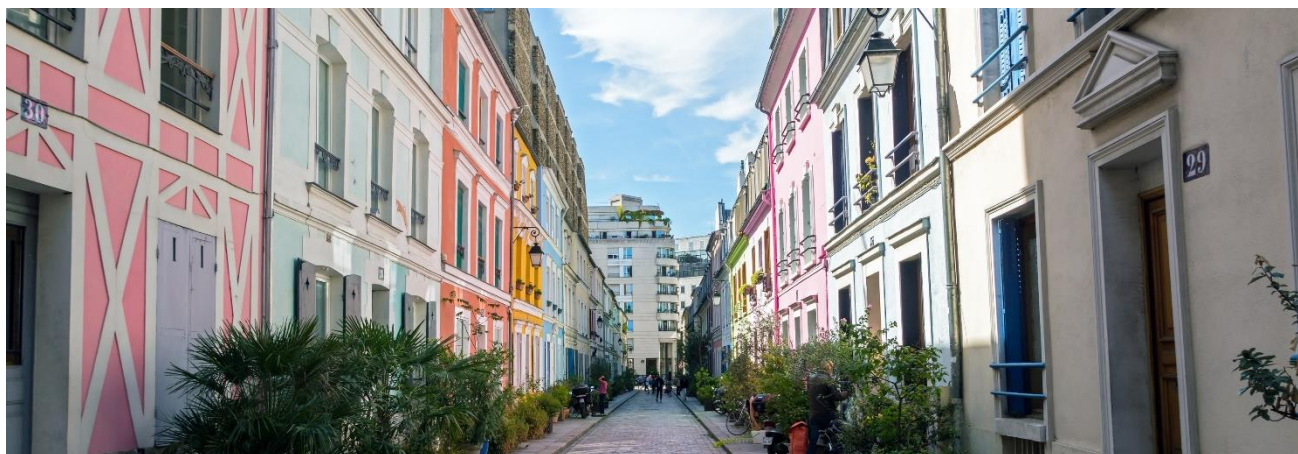
« Proximité Quadrant Aout 2022 » est un instrument financier dont les fonds levés dans le cadre de l'émission ne seront pas spécifiquement alloués au financement de projets répondant à des thématiques ESG. Seul le fonds est construit de façon à sélectionner les entreprises les plus engagées en faveur des critères ESG et l'exposition de l'investisseur à la performance de ce fonds ne signifie pas qu'il finance les actions qui le composent. « Proximité Quadrant Aout 2022 » ne constitue pas une obligation verte.

Pour de plus amples informations sur le fonds, consulter le site :

<https://sg29haussmann.societegenerale.fr/fr/nos-fonds/autres-fonds/details/isin/LU2359287443/>

* Date de lancement du fonds

Source : SG 29 Haussmann, mars 2022



LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale et l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

PRINCIPAUX RISQUES LIÉS AU FONDS SOLYS QUADRANT EUROPE TELS QUE DÉCRITS DANS LE PROSPECTUS DU FONDS SOLYS QUADRANT EUROPE :

La présente liste ne répertorie pas tous les risques associés à un investissement dans le compartiment. Ces risques encourus sont seulement mentionnés à titre indicatif et ne peuvent pas être considérés comme une description complète des risques liés à un investissement dans le compartiment. Ces risques encourus doivent être lus en complément du paragraphe « facteurs de risque » du prospectus du fonds. Le prospectus complet du fonds Solys Quadrant Europe, compartiment de la SICAV SOLYS est disponible à l'adresse : https://sg29haussmann.societegenerale.fr/fr/file/importfundsfile/LU2359287443_Prospectus_FR/

Risque de perte en capital : La mise de fonds n'est pas garantie. Les investisseurs peuvent ne pas récupérer une partie ou la totalité de leur investissement.

Risque que l'objectif d'investissement du compartiment ne soit pas atteint : Il ne peut être donné d'assurance que le compartiment atteindra son objectif d'investissement. Il ne peut être garanti que la société de gestion ou le gestionnaire de portefeuille (le cas échéant) parviendront à allouer des actifs du compartiment de manière profitable pour ce dernier. De plus, il ne peut être donné aucune assurance que la stratégie d'investissement et d'allocation d'actifs développée par la société de gestion ou le gestionnaire de portefeuille (le cas échéant), énoncée dans l'Objectif d'investissement et la Politique d'investissement du prospectus aboutissent à une évolution positive de la valeur des actions. Un compartiment pourrait subir des pertes à un moment où certains marchés financiers connaissent une hausse de cours.

Risque lié aux actions : Le compartiment pourra être exposé, directement ou indirectement, à des titres de participation. Le prix d'un titre de participation peut augmenter ou diminuer en fonction de l'évolution des risques auxquels la société émettrice est exposée ou des conditions économiques du marché sur lequel le titre de participation est négocié. Le prix des titres de participation peut aussi fluctuer au rythme des anticipations des investisseurs. Les actions sont plus volatiles que les obligations dont les revenus sont raisonnablement prévisibles sur une période donnée, dans des conditions macroéconomiques stables.

Dépendance vis-à-vis du gestionnaire des investissements : La politique d'investissement dépend fortement (notamment en ce qui concerne sa performance) de l'expertise et des capacités du gestionnaire des investissements et est notamment soumise au risque que l'objectif d'investissement ne soit que partiellement atteint.

Risque de liquidité : Dans certains cas, les investissements peuvent devenir relativement illiquides, ce qui rend leur vente difficile à leur juste valeur ou au prix de la dernière valeur liquidative officielle du compartiment. Le manque de liquidité peut entraîner un retard dans la vente des investissements concernés ou, dans le cas d'OPC, un retard exceptionnel entre le jour de négociation des souscriptions ou des rachats et leur date d'exécution. Lors de ce retard occasionnel, qui peut être important, la capacité du compartiment à changer son allocation suite aux évolutions du marché peut être réduite et la valeur des investissements peut connaître des mouvements de prix défavorables. Dans un tel cas, le compartiment pourrait voir sa valeur diminuer et/ou suspendre de manière temporaire la publication de sa valeur liquidative et/ou refuser des demandes de souscriptions/rachat.

Source : SG 29 Haussmann, mars 2022



LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale et l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Type	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. Bien que le paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit soit garanti par Société Générale, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par le fonds
Émetteur	SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Luxembourg S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale), véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois
Garant de la formule et des sommes dues	Société Générale (Notations : Moody's A1, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 12/05/2022, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment
Devise	EUR
Code ISIN	FR001400AD33
Sous-jacent	Fonds Solys Quadrant Europe (Code ISIN : LU2359287443 ; Code Bloomberg : SOLEIQE LX).
Éligibilité	Compte titres (dans le cadre d'une offre au public dispensée de la publication du prospectus) et unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation
Offre au Public	France (dispensée de la publication du prospectus)
Protection du capital	Pas de protection du capital
Prix d'émission	100% de la Valeur nominale
Période de commercialisation	Du 20/05/2022 au 16/08/2022. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 16/08/2022. La période de commercialisation peut être différente dans le cadre d'une souscription dans un contrat d'assurance vie ou de capitalisation
Valeur nominale	1 000 EUR
Montant minimum d'investissement	1 000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas
Date d'émission	20/05/2022
Date d'échéance	23/08/2034
Dates de constatation semestrielle	16/08/2022 (initiale) ; 16/08/2023 ; 16/02/2024 ; 16/08/2024 ; 17/02/2025 ; 18/08/2025 ; 16/02/2026 ; 17/08/2026 ; 16/02/2027 ; 16/08/2027 ; 16/02/2028 ; 16/08/2028 ; 16/02/2029 ; 16/08/2029 ; 18/02/2030 ; 16/08/2030 ; 17/02/2031 ; 18/08/2031 ; 16/02/2032 ; 16/08/2032 ; 16/02/2033 ; 16/08/2033 ; 16/02/2034 ; 16/08/2034 (finale)
Dates de remboursement anticipé	23/08/2023 ; 23/02/2024 ; 23/08/2024 ; 24/02/2025 ; 25/08/2025 ; 23/02/2026 ; 24/08/2026 ; 23/02/2027 ; 23/08/2027 ; 23/02/2028 ; 23/08/2028 ; 23/02/2029 ; 23/08/2029 ; 25/02/2030 ; 23/08/2030 ; 24/02/2031 ; 25/08/2031 ; 23/02/2032 ; 23/08/2032 ; 23/02/2033 ; 23/08/2033 ; 23/02/2034
Marché secondaire	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1% de la Valeur Nominale
Commission de distribution	Société Générale paiera au distributeur une rémunération annuelle maximum (calculée sur la base de la durée de vie maximale des Titres) égale à 1,5% du montant des Titres effectivement placés. Cette rémunération est incluse dans le prix d'achat
Cotation	Bourse de Luxembourg
Agent de calcul	Société Générale, ce qui peut être source de conflit d'intérêts
Publication de la valeur liquidative	Sixtelekurs, REUTERS. Cours publié au moins une fois tous les 15 jours et tenu à la disposition du public en permanence
Double valorisation	En plus de celle produite par la Société Générale, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 16/08/2022 par une société de service indépendante financièrement de la Société Générale, Finalyse

INFORMATIONS IMPORTANTES

FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. **Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.** Société Générale recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit. Du fait de la crise géopolitique actuelle impliquant la Russie et l'Ukraine, les marchés financiers traversent un grave ralentissement marqué par une baisse de la valeur des actifs négociés sur ces marchés, une volatilité accrue et une forte incertitude. Dans ces conditions de marché difficiles, les investisseurs doivent, avant de prendre une décision d'investissements, analyser en profondeur les risques et les avantages de telles décisions, en tenant compte de toutes les implications potentielles de la situation actuelle. Les facteurs de risque sont notamment :

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Ce produit comporte un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du produit. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

Risque de perte en capital : Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

OFFRE AU PUBLIC DISPENSÉE DE LA PUBLICATION DU PROSPECTUS

Aucun prospectus approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers ne sera établi pour ce produit. L'offre, la vente et la distribution en France ne peuvent être faites qu'auprès (a) des prestataires de services d'investissement liés à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers; et/ou (b) des investisseurs qualifiés (autres que des particuliers) et/ou d'un cercle restreint d'investisseurs, tels que définis et conformément aux articles L.411-1, L.411-2, L.411-2-1, D.411-1 et D.411-4 du Code monétaire et financier français.

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Garantie par Société Générale de la formule et des sommes dues : Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Performances sur la base de performances brutes : Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouquement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Événements exceptionnels affectant le(s) sous-jacent(s) : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Restrictions de vente aux États-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des États-Unis au sens de la Regulation S, "Regulation S U.S. Person") : Les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des États-Unis ("offshore transaction", tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un « Cessionnaire Autorisé » signifie toute personne qui (a) n'est pas une personne ressortissante des États-Unis tel que défini à la Règle 902(k)(1) de la Regulation S; (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une « personne ressortissante des États-Unis » pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (CFTC Rule), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une "personne Non-ressortissante des États-Unis" ("Non-United States person") définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(1)(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des "personnes Non-ressortissantes des États-Unis" («Non-United States persons»), sera considérée comme une personne ressortissante des États-Unis) et (iii) n'est pas une personne ressortissante des États-Unis pour les besoins des instructions définitives mettant en oeuvre les exigences de rétention du risque de crédit énoncées à la Section 15G de l'U.S. Securities Exchange Act de 1934, tel que modifié (les U.S. Risk Retention Rules) (une Risk Retention U.S. Person). Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de Cessionnaires Autorisés. Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenues dans le prospectus de base.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Disponibilité du document d'informations clés : La dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse <http://kid.sgmarkets.com>.

Si vous avez une réclamation à formuler, vous pouvez nous contacter en suivant ce lien : <https://wholesale.banking.societegenerale.com/fr/compliance-regulatory-information/useful-information/client-claim/>

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

17 cours Valmy - 92987

Paris La Défense Cedex

Siège Social : Société Générale,

29 Boulevard Haussmann,

75009 Paris

Société Anonyme au capital de

1 046 405 540 euros au 1^{er} février 2022

Numéro SIRET : 552 120 222 00013

Numéro APE : 651C

Société Générale est un établissement
de crédit de droit français agréé par l'ACPR

